Image not found or type unknown

Salarié en détresse / harcèlement

Par **HelloWorld**, le **04/08/2016** à **14:21**

Bonjour,

Voila je suis salarié de mon entreprise depuis plus de 4 ans (CDI) et il y a quelques moi j'ai émis le souhait d'évoluer sur mon poste. Cela a été accepté par la direction et j'ai donc pris mes nouvelles fonctions.

Peu de temps après, ce nouveau poste (et d'ailleurs l'ancien aussi) a été supprimé suite à un remaniement interne. J'ai par conséquent sollicité les ressources humaines pour me trouver un nouveau poste (plusieurs mois durant) et cela s'est conclu sur une proposition de rupture conventionnelle de leur part. J'ai refusé et j'ai demandé un nouveau poste que j'ai obtenu.

Depuis cette proposition et depuis je me sens acculé par les dirigeants, cherchant à me pousser à la faute. Je suis toujours en période probatoire sur le nouveau poste mais je n'ai aucune lettre de mission sur ce nouveau poste.

On m'a clairement dit lors des entretiens que si je persistais, cela se passerait mal. Je ne sais plus quoi faire, je dois prendre des aides pour dormir, je suis en permanence sous stress et angoisses.

Quels sont mes recours ?

Par **P.M.**, le **04/08/2016** à **15:59**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel et de demander un rendez-vous au Médecin du Travail, tout en consultant une structure d'aide aux problèmes de harcèlement...
Je ne comprends pas trop à quoi peu servir la période probatoire dans un tel cas de reclassement puisque si elle n'était pas concluante, cela vous ferait revenir à votre ancien poste alors que celui-ci n'existe plus...

Par **MaitreFuchs**, le **04/08/2016** à **17:43**

Bonjour,

Soyez sûr de garder toutes vos communications et tout ce qui pourrait vous justifier par la suite.
Si vous craignez la pire, trouvez un avocat expérimenté dans le harcèlement avant et non après. Le harceleur est un animal difficile à piéger tout seul.

Par **HelloWorld**, le **04/08/2016** à **18:30**

merci pour vos réponses, je vais prendre mes dispositions dans l'espoir de trouver rapidement un poste ailleurs.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés